

67.2 N° 5 1945

« Sous les yeux de l'incroyant »

Quelques notes marginales

Édouard DHANIS (s.j.)

p. 605 - 609

<https://www.nrt.be/en/articles/sous-les-yeux-de-l-incroyant-2975>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

« SOUS LES YEUX DE L'INCROYANT »

Quelques notes marginales

Il est des livres qui ne sauraient passer inaperçus : « Sous les yeux de l'incroyant » du Révérend Père Levie ⁽¹⁾ est à ranger parmi eux. Fortement pensé, traditionnel autant que personnel, il a déjà suscité beaucoup d'appréciations qui furent toutes, à une près, très élogieuses. Il est le fruit de réflexions longuement mûries sur la justification rationnelle que la foi réclame et sur la mentalité que la foi doit inspirer. Le croyant est invité à faire une sorte d'examen de conscience en profondeur. Cet examen porte d'une part sur la sincérité intellectuelle intégrale dans la considération des raisons de croire, d'autre part sur le véritable esprit chrétien et sur ses déformations dues à l'étroitesse humaine. La sincérité intellectuelle, telle qu'on l'entend ici, ne se réduit pas à l'acceptation par l'intelligence des objets déjà suffisamment manifestés ; elle comprend aussi un effort moral pour empêcher que le cœur, en se fermant aux valeurs à reconnaître, mette en échec leur manifestation à l'esprit. Lorsqu'on a vu le grand rôle joué dans le discernement des valeurs par ce que les scolastiques appellent la connaissance par connaturalité, lorsqu'on se rend compte de la grande part de vérité incluse dans l'adage aristotélicien : « La fin apparaît diversement à chacun, selon ce qu'il est lui-même » ⁽²⁾, on comprend que l'enquête sur la vérité de la révélation chrétienne demande à être entreprise avec une sincérité allant aussi loin que le veut l'auteur.

Son livre a une unité de préoccupation et d'esprit plutôt qu'une unité de composition. Il compte trois parties autonomes, mais consacrées à des sujets assez voisins les uns des autres. La première partie traite de la sincérité intellectuelle et de la soumission de foi. C'est un dyptique : l'un des panneaux fait voir comment il faut « bien penser » pour croire, quelles sont les conditions d'une apologétique sincère et efficace ; l'autre panneau montre comment la foi doit faire « bien penser », comment loin de rétrécir l'esprit elle doit donner une mentalité large et noblement humaine. La deuxième partie du livre confronte la pensée incroyante et la pensée chrétienne. Elle apprend à juger l'incroyant d'une manière équitable et bonne ; elle met en lumière les différences profondes qui séparent nécessairement l'étude de la Bible faite dans un esprit catholique et celle qui est faite dans un esprit protestant. La troi-

(1) Jean Levie, S. L., *Sous les yeux de l'incroyant*, Paris, Desclée De Brouwer, Bruxelles, Édition Universelle, 290 p., 1944. Prix : 60 frs.

(2) Aristote, *Eth. Nic.*, III, 7, 1114, a32-b1. Les scolastiques ont repris l'adage à leur compte : « Qualis est unusquisque talis finis videtur ei » : voir p. ex. S. Thomas, *S. th.*, I, 83, 1, ob. 5 et ad 5.

sième partie enfin parle des *vérités divines et des étroitesse humaines*. Elle reprend, mais d'une manière plus développée et sous un autre aspect, le thème de la foi qui doit faire « bien penser ». Sous un autre aspect, disons-nous, car précédemment l'accent avait été mis sur l'idéal à réaliser ; maintenant il l'est plutôt sur les obstacles à cette réalisation. Les diverses tentations d'étroitesse qui peuvent guetter le catholique sont analysées avec une clairvoyance courageuse et salutaire.

Parmi les sujets qui sont le plus remarquablement traités, signalons d'abord ce qu'on pourrait appeler le miracle du Christ dans son Eglise, c'est-à-dire cette plénitude unique de valeurs religieuses, intellectuelles, morales et sociales que représente la religion du Verbe incarné. L'auteur en parle à diverses occasions, mais spécialement dans un épilogue qui a pour titre « Je crois en Jésus-Christ », et qui reprend toute la question. On sait combien l'exposé des bienfaits de notre religion tombe aisément dans un genre oratoire assez banal. Ici il n'y a rien de banal ou de creux, mais une pensée forte et vraie. L'étude intitulée « Pour bien juger l'incroyant » est remarquable de compréhension et de justesse. Elle est en rapport étroit avec deux autres études, consacrées respectivement à la défection de Renan et à celle de Loisy. Les réflexions sur l'attitude que doit avoir le prêtre catholique à l'égard des devoirs collectifs humains, à l'égard des intérêts temporels de l'Eglise et à l'égard de la collaboration nationale, sont pleines d'actualité. Très précieuses également sont les pages qui traitent des rapports entre l'autorité ecclésiastique, la conscience individuelle et la libre activité des fidèles. L'auteur s'efforce de préciser l'idéal d'un esprit d'obéissance profond qui ne soit accompagné de rien de servile, de trop passif ou de mesquin. Il rencontre une série de problèmes délicats qui ne sont pas fréquemment examinés, mais dont la solution importe, pour que puisse se développer la pureté de l'esprit chrétien dans de fortes et nobles personnalités.

Un des chapitres les plus forts du livre est certainement celui qui concerne le « problème de Jésus » d'après les sources du Nouveau Testament. Une partie de nos traités classiques *De Christo legato divino* est régulièrement consacrée à ce problème ; celle notamment où, après avoir analysé le témoignage de Jésus sur sa personne, on en cherche la confirmation dans la sagesse et la sainteté du Maître, dans ses miracles et sa résurrection. Le Père Levie ne songe certes pas à contester la valeur d'une telle preuve ; mais il s'efforce de montrer à quelles conditions elle aura toute sa portée. Avec les plus marquants parmi les apologistes contemporains, il estime qu'au niveau atteint aujourd'hui par la science apologetique, le « problème de Jésus » ne doit plus se formuler comme suit : « Jésus est-il le légat divin par excellence, le Messie ? » mais plutôt en ces termes : « Jésus est-il le Messie et le Fils de Dieu ? »

Des raisons très sérieuses militent en faveur de sa manière de voir. Tout d'abord les affirmations de Jésus au sujet de sa messianité sont intimement mêlées à celles qui concernent sa filiation transcendante. Elles le sont au point qu'une étude historique, répondant à des exigences méthodologiques éprouvées, ne peut tenir pour achevé l'examen des premières affirmations aussi longtemps que les secondes n'ont pas été examinées. A cela s'ajoute que la consécration apportée par des miracles à l'enseignement d'un légat divin, celui-ci fût-il le Messie, ne garantit pas nécessairement au même degré toutes les parties de cet enseignement. On voit poindre ici une difficulté qui risquerait de demeurer embarrassante, si l'on ne pouvait constater que Jésus s'est attribué une dignité l'élevant au-dessus de la sphère des créatures, la dignité du Fils de Dieu. Cette constatation répondra à la difficulté. Car les miracles et la résurrection de Jésus, s'ils accompagnent ce qui n'est pas moins qu'une exigence d'adoration, prennent nécessairement la signification d'un sceau divin apposé à cette revendication inouïe ; et si l'on tient Jésus pour Fils de Dieu, cela emporte avec soi le reste : son message doit être entièrement accepté. Il y a autre chose encore : le miracle unique dans l'histoire que constitue la résurrection de Jésus dans son corps glorifié, prend une signification aussi riche que précise, si Jésus est vraiment le Fils de Dieu, notre Sauveur. Or la preuve d'un si grand miracle sera certainement facilitée, si on peut le considérer, ne fût-ce qu'à un titre d'abord hypothétique, d'un point de vue où, montrant plus d'intelligibilité, il montre aussi plus de vraisemblance. Jetons enfin un regard sur les motifs de crédibilité pris de la sagesse et de la sainteté de Jésus, pris du caractère incomparable de sa personnalité religieuse. Qui oserait dire qu'on peut honnêtement et impunément les développer, en passant simplement sous silence les paroles et les actes du jeune *rabbî* de Nazareth qui traduisent sa conscience de Fils de Dieu ?

Si l'apologétique entend prouver que Jésus est le Fils de Dieu, elle se doit de rendre assimilable à l'esprit une conclusion qui est un mystère aussi abrupt. A cet effet elle devra dire, au moins d'une manière succincte, la place que prend, parmi les grands dogmes de l'économie du salut, le mystère du Dieu fait homme. L'apologétique, observe le Père Levic, doit apporter une réponse à la question : pourquoi un Homme-Dieu ? Cette remarque n'implique pas de confusion entre l'apologétique et la théologie dogmatique. Certes il y aurait confusion, si l'on voulait que l'apologétique explorât le dogme de l'Homme-Dieu au delà de ce qui est requis pour en dire sa mystérieuse vraisemblance, ou en le tenant déjà pour une vérité révélée ; car tout ceci est sans conteste la part de la dogmatique. Mais on peut fort bien, en apologétique, considérer ce mystère du seul point de vue de sa vraisemblance et comme un élément d'une hypothèse à vérifier. Ce n'est point là une confusion ou un empiètement ; c'est une adaptation de la recherche apologétique aux conditions complexes de son objet. Au reste, de

quelque manière qu'on veuille poser le « problème de Jésus », on n'échappera pas à la nécessité de traiter en apologétique de la vraisemblance du mystère chrétien. Si on pouvait y échapper, ce serait bien, n'est-il pas vrai, dans la preuve de la doctrine par les miracles physiques. Or ces miracles prouvent la doctrine, — on n'en disconvient pas, — mais encore faut-il qu'ils soient confirmés par elle. Si la doctrine chrétienne paraissait, je ne dis pas mystérieuse, mais indigne de Dieu, sa preuve par le miracle en serait ébranlée. Inversement l'excellence du message chrétien, en rendant vraisemblable l'intervention de Dieu en sa faveur, permet à la preuve du miracle de s'achever. On pourrait contester cela, si la preuve par le miracle était du type mathématique. En réalité, surtout s'il s'agit de miracles connus seulement par la voie du témoignage, la preuve procède tout autrement : elle se fonde sur l'accumulation et la convergence des vraisemblances. Mais il suit de là qu'elle est complétée par la vraisemblance de la doctrine qui doit être prouvée, et qu'elle serait infirmée par son invraisemblance. Il suit de là également qu'on se ferait une idée par trop simpliste de l'apologétique, en estimant qu'elle n'a pas à connaître du contenu du message qu'il lui faut accréditer.

Il n'est pas de livre si bon qu'il réponde pleinement à tous les souhaits. Le Père Levie semble avoir habituellement en vue une connaissance des raisons de croire tellement fouillée qu'elle ne peut être l'apanage que de rares intellectuels. Il ne nous dit pas comment les motifs de crédibilité, souvent bien sommaires, que possèdent les fidèles peuvent être suffisants. Ses exigences en matière de connaissance des motifs de crédibilité n'auraient-elles pas quelque chose d'excessif ? Car la certitude souveraine de la foi ne doit pas être proportionnée à celle que l'on acquiert des signes de la révélation, pas même à celle que l'on acquiert au moyen d'une grâce librement accueillie. Elle devrait l'être, il est vrai, si les signes de la révélation entraient d'une manière ou d'une autre dans le motif propre de l'acte de foi. Certains théologiens tiennent qu'ils y entrent en effet. Mais d'autres, plus nombreux, pensent qu'ils nous conduisent seulement à commander du dehors une foi qui se suspend directement, comme à son motif propre, à la Parole inérée de Dieu. Pour que cela puisse être, cette Parole devra, croyons-nous, être conçue comme le Dieu de vérité lui-même qui agit au plus intime de l'intelligence, qui la meut et l'attire doucement à soi et qui lui inspire un assentiment souverainement confiant. Cette confiance inspirée et souveraine sera la certitude propre de la foi. Suscitée par l'attraction directe du Dieu de vérité, toute livrée à cette attraction, elle ne saurait se régler sur le degré de certitude d'une perception, même surnaturelle, des signes de la révélation : elle est d'un autre ordre. On conçoit dès lors que la connaissance des motifs de crédibilité puisse demeurer bien modeste, sans que la certitude intrinsèque de la foi soit compromise pour autant. Mais c'est là un son de cloche que « Sous les yeux de l'incroyant » ne fait pas enten-

dre. Est-ce une lacune ? Si on incline à le croire, ce ne sera pas sans reconnaître qu'elle compte peu au prix des richesses spirituelles que l'ouvrage communique en une si grande abondance.

A la fin de l'avant-propos, le Père Levie nous confie le résultat qu'il voudrait atteindre par l'examen de conscience auquel il invite le lecteur. « On espère — dit-il — qu'au terme de cet examen de conscience, le catholique se sentira un peu plus heureux dans sa foi, un peu plus soucieux de rester en tout conséquent avec elle, un peu plus charitable envers ceux qui ne croient pas ; que l'incroyant entreverra un peu la profondeur, l'unité et la logique interne d'une foi qu'il n'aperçoit que du dehors et qui ne se comprend que du dedans ; que peut-être il désirera ce qu'il ne comprend pas encore... ». Nous voudrions ajouter ici tout simplement que le livre se présente, comme il le fallait, pour que cet espoir ne soit pas déçu.

Ed. Dhanis, S. I.